

# Le Chalaure

## Journal d'informations de Les Eglisottes et Chalaures

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Comme toutes les Collectivités (communes, Syndicats, Communautés d'Agglomération ou Communautés de communes) nous venons de voter nos budgets. Sans surprises, nous sommes encore confrontés à cet effet ciseau qui se traduit par une réduction de certaines dotations, avec en parallèle le désengagement de l'Etat qui se déleste de certains des services qu'il assurait jusque là. En outre il nous faut satisfaire à des normes probablement justifiées mais nombreuses. Ainsi :

- à partir du 1er juillet les services de l'Etat (DDTM) ne procéderont plus à l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, permis d'aménager...). Pour suppléer ce désengagement, des organismes se sont proposés. Après études des offres nous avons décidé de passer une convention avec le Pays du Libournais qui nous paraît le plus légitime à nous apporter son expertise pour les dossiers jugés délicats. Ce service n'est évidemment pas gratuit, mais le droit des sols avec les lois SRU, Grenelle, ALUR est devenu complexe, il ne serait pas raisonnable de prétendre pouvoir nous dispenser de tout soutien technique. Comme beaucoup de communes nous regrettons ce transfert. Les échanges avec les services de la DDTM étaient courtois et constructifs ;
- de la rétrocession, à court terme, de certaines routes départementales. Il s'agit d'une histoire ancienne qui va se concrétiser. La Collectivité aura donc quelques kilomètres supplémentaires de chaussée et d'emprise à entretenir ;
- de l'éclairage public avec l'application des normes européennes qui contraignent les Collectivités à remplacer les foyers vétustes et non conformes, notamment ceux fonctionnant à la vapeur de mercure ;

**Le cimetière** : les travaux d'aménagement se poursuivent. Après la pose de la clôture, les employés municipaux ont procédé d'une part à la plantation de la haie vive, d'autre part à la réalisation et la pose du portail de la partie nouvelle (pour le columbarium et le jardin du souvenir) et à la modification du portail du cimetière actuel pour en faciliter l'accès. Il faut féliciter les idées et le soin apportés à ces travaux.

Tout prochainement les allées vont être gravillonnées, le columbarium et le puits de cendres vont être installés.

Cette nécessaire extension permettra de répondre à un impératif réglementaire qui impose aux communes de plus de 2 000 habitants de disposer de ces équipements.



**L'Avenue Victor-Hugo** : Il faut en parler. Nous étions optimistes mais l'affaire (comme bien souvent) s'est complexifiée. Dans le précédent bulletin nous avons annoncé sa réfection. Le Conseil Général (départemental) prenait en charge la chaussée, la commune les caniveaux, les trottoirs, les tampons et bouches à clef. C'était à ce moment-là sans compter sur les impondérables. Le diagnostic de notre réseau d'adduction d'eau potable réalisé par la société Artélia a fait ressortir la vétusté de la canalisation impliquant un remplacement avant tout autres travaux.

Hélas cette opération ne figure pas au programme des travaux du Syndicat de la Vallée de l'Isle de l'année 2015 mais envisagée pour 2016 ou 2017. Autre souci, le Conseil Général doit s'engager en 2016 dans une opération lourde avec la réfection du pont de Saint André de Cubzac. Pourra-t-il financer nos travaux compte tenu des restrictions budgétaires ?

**Elections** : après les élections départementales au cours desquelles ont été élus pour le canton du Nord-Libournais le binôme composé de Madame Michèle Lacoste et de Monsieur Alain Marois, nous aurons à élire les 6 et 13 décembre 2015 les Conseillers Régionaux.

Il est peut-être un peu tôt pour en parler mais ni l'une ni l'autre de ces entités n'auront la «clause de compétence générale». Chacune devrait avoir un domaine réservé, reste à déterminer lequel. La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République devrait sensiblement modifier les domaines de compétence de notre millefeuille. A suivre.

## MAISON FAMILIALE ET RURALE DU LIBOURNAIS

### La MFR de Les Eglisottes a tenu son Assemblée Générale le jeudi 02 avril.

L'ouverture d'une classe de Bac pro SAPAT, un taux de réussite remarqué aux examens, sont les résultats à mettre au crédit de la Maison Familiale et Rurale locale.



Depuis 1967, date à partir de laquelle la MFR a ouvert ses portes sur notre commune c'est une progression constante des effectifs. Ainsi, d'une vingtaine d'élèves à l'ouverture, la rentrée de 2014 a enregistré un effectif de 207 stagiaires. C'est une satisfaction pour cette école mais aussi pour notre territoire.

Pour les jeunes c'est un programme varié et enrichissant qui leur est proposé. Ainsi parmi les thèmes qui ont marqué l'année scolaire on peut citer :

- l'Eco-Citoyenneté avec l'ambition affichée d'obtenir la labellisation «Eco Ecole» qui s'est traduite par la construction d'un composteur, la création d'affiches sur la biodiversité, les campagnes de recyclage et l'écriture de contes éco citoyens.

- les Citoyens du Monde : A l'heure où l'on compte plus de cinq millions de chômeurs, la mobilité est avec la formation, une clef pour l'insertion professionnelle. Aussi cette année encore de nombreux voyages d'études ont été organisés : Pyrénées, Aveyron, mais aussi La Réunion, Saint Martin, le Canada, Venise. Dans le cadre du programme Erasmus + et avec le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine, 20 jeunes sont partis en stage durant 3 semaines à Salamanque et Londres.

Comme indiqué plus haut les résultats aux examens sont des plus satisfaisants :

- 40 admis sur 49 présentés au Brevet des collèges,
- 39 admis sur 40 présentés au BEPA service aux personnes.

Dans le cadre de la formation continue le nombre d'heures dispensé est en progression. En complément des diplômes d'Etat d'aide médico psychologique et d'auxiliaire de vie sociale, la MFR a mis en place une formation d'assistant de soins en gérontologie à destination des salariés travaillant avec un public atteint de la maladie d'Alzheimer.

Le pôle viticole poursuit ses activités. La demande est toujours aussi forte, ainsi :

- pour la formation d'ouvrier qualifié à l'utilisation des produits phytosanitaires «certiphyto», de taille de la vigne, d'ouvrier qualifié de l'exploitation et d'utilisation du matériel agricole.
- avec le lycée de Montagne, la MFR vient de lancer une école unique en France : «agri-cap conduite» qui permet de former à la conduite d'engins viticoles répondant ainsi à une demande très forte des professionnels de ce secteur ; en un an elle a déjà formé 50 demandeurs d'emploi.

Ces résultats contribuent à conforter l'image de marque de l'école. Pour les jeunes (et les moins jeunes) c'est une seconde chance qui est offerte.

Le bilan moral et financier présentés, le Président clôturait l'Assemblée par l'annonce de la feuille de route pour les 5 prochaines années : les projets pour favoriser la réussite et l'insertion des alternants.

### **des soucis à la Superette**

installation après travaux d'aménagement dans la partie annexe au magasin



Cela ne vous a pas échappé ! le vendredi 20 février nous avons été conduits à prendre un arrêté de fermeture de la majeure partie du magasin Proxi (groupe Carrefour) dans le cadre d'une procédure de péril imminent. Un périmètre de sécurité a également été installé à la maison d'habitation jouxtant le magasin. Selon les experts le mur du magasin menace.

Cette décision a été prise en raison des désordres constatés sur la charpente avec risques d'effondrement. Les experts, confortés dans leur diagnostic par un bureau d'études techniques, nous ont demandé, s'agissant d'un établissement recevant du public, de prendre les mesures conservatoires qui s'imposaient. Fort heureusement il n'y a pas eu de conséquences plus fâcheuses et les gérants, nouveaux propriétaires des murs, peuvent continuer à exercer leur activité, dans une partie indépendante du reste du magasin.

Cette partie est certes plus réduite mais nous espérons que l'ensemble de la population continuera à apporter son soutien en restant fidèle à cette Superette.

## CARNAVAL DES ÉCOLES



Le 30 janvier, la CALi a présenté un théâtre forum sur le thème des addictions (alcool, drogue, tabac) aux élèves de la classe de CM2 de Madame FREDOU.

Après un début un peu burlesque, qui pouvait déconcerter, les acteurs, avec la participation des élèves, ont démontré qu'il était possible de s'amuser sans absorber de l'alcool ou autres produits. Les acteurs ont ainsi joué des situations que chacun peut rencontrer un jour «*T'es pas cap de...*». Et le défi est lancé, avec toutes ses conséquences.

Dans une troisième partie, un élève de CM2 est entré en scène pour simuler l'ado se trouvant entraîné dans une situation délicate. Il lui fallait résister et se justifier. Et c'est là qu'est intervenu le metteur en scène pour prodiguer, avec insistance, ses conseils.

En ce sens le théâtre a constitué un bon support pour faire réfléchir les élèves sur l'attitude à adopter face à l'usage des produits à risques.



Fort heureusement les traditions sont encore présentes, Halloween n'a pas complètement détrôné Monsieur Carnaval.

Les parents étaient nombreux pour accompagner ce cortège coloré. Une fois encore les enseignants et le personnel des écoles se sont beaucoup investis pour que cette journée du vendredi 13 février soit une belle réussite.

Le thème choisi était «les Pays du Monde» au nombre desquels nous avons pu voir l'Égypte, l'Espagne, l'Italie, la Grande Bretagne, la Chine, l'Afrique, le Brésil ainsi que la Nouvelle Zélande.

Tous ces pays réunis dans cette commune lointaine de Les Eglisottes.

Après un parcours dans les rues principales du Centre bourg, sécurisées par le «service d'ordre local» les enfants se sont ensuite réconfortés avec le traditionnel goûter offert par la Municipalité.

## LES ADDICTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES



## Soirée moules frites et spectacle avec l'A.P.E.

salle polyvalente de Monfourat

Du spectacle et de la chorégraphie le samedi 14 mars avec le groupe «COCKTAIL MELODIC» à la soirée moules-frites..

Les convives sont partis satisfaits pour cette première manifestation organisée par l'association des parents d'élèves dans sa nouvelle composition.

Les associations restent actives au sein de la commune et c'est tant mieux.

Le planning des manifestations de cette association va se poursuivre avec :

- **vente du muguet** 1er Mai de 8 à 19 heures : devant le magasin Proxi, la boulangerie à Lacombe, le tabac presse Castellucci, la Gare et la place de la Mairie/La Poste,
- **soirée Disco danse** : samedi 9 mai à partir de 20 heures Repas+entrée 15 € ou 10 € pour les moins de 12 ans (boissons non comprises). Entrée sans repas 5 €
- **concours de pétanque** : samedis 13 juin, 18 juillet, 22 août au terrain de pétanque de Les Eglisottes. Inscription à 13h30, 10 € par équipe, lancer du bouchon à 14 heures.
- **soirée animation avec repas et jeux** : samedi 29 Août à partir de 19 heures. Participation 5 €

Renseignements et réservations : 06 89 20 58 08

- **AG au préfabriqué** le vendredi 11 septembre à 20 h



## LA JAZZ COMPAGNIE

Si vous regardez bien, vous pourrez voir dans ce groupe de musiciens trois Eglisottais qui sont soit originaires de la commune, soit qui y habitent.

Ce groupe associatif qui nous vient de Saint Denis de Pile a pour vocation de faire connaître la musique de jazz en milieu rural.

La Jazz Compagnie s'est produite le 18 janvier à la salle polyvalente de Monfourat, devant un public qu'elle a su conquérir.

Ainsi nous avons entendu des standards avec des morceaux de Duke Ellington, Count Basie... puis dans une seconde partie une musique plus rythmée et plus exotique. Un agréable après-midi qui a permis de découvrir une autre musique.



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- du 20 avril au 8 mai

Le club de dessin de l'Amicale Laïque exposera ses premières esquisses sur la Paix, la Liberté.

- du 11 mai au 13 juin

### «La terre est ma couleur»

Exposition, lecture, jeux, affiches réalisés par les élèves de l'école de Les Eglisottes sur le thème : «affichons nos différences pour mieux vivre ensemble».

Pour tout public à partir de 8 ans.

Véritable voyage vers la tolérance, cette exposition retrace l'histoire des hommes mais aussi leur évolution. Les textes courts et les photographies permettent d'appréhender les différences entre les individus, les peuples... et ainsi comprendre la richesse de cette diversité. Une opportunité d'amener les enfants, sans oublier les adultes, à une réflexion sur l'autre, ses droits, sur le respect entre individus. Un choix de documents pour la jeunesse accompagne cette exposition.

## Service d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la Vallée de l'Isle propose aux occupants des maisons d'habitation, non raccordées au réseau d'assainissement collectif, une prestation de service pour effectuer l'entretien de leurs installations.

Le service qui est ainsi proposé reste facultatif, l'occupant de la maison d'habitation est libre de faire appel au service proposé ou de faire appel à un prestataire de son choix.

La prestation prévoit :

- la vidange et le nettoyage des ouvrages (fosse septique, fosse étanche.....) jusqu'à 4000 litres,
- le curage des canalisations et des regards des ouvrages de traitement, le nettoyage des postes de relevage,
- un contrôle de l'état des ouvrages vidangés et de bon écoulement après opération

L'opération sera réalisée par une entreprise mandatée par le Syndicat.

Le montant de la prestation de base s'élève à 150 € HT. Il est possible d'obtenir des prestations complémentaires (dégagement des regards).

## dimanche 26 avril au gymnase le repas des aînés



C'est maintenant un rituel. Nos «anciens» trouvent toujours autant d'attrait à se réunir autour d'une bonne table. En témoigne le succès rencontré avec cet instant de convivialité qui leur est offert. Ce dimanche 26 avril, 214 convives ont pu échanger leurs impressions et oublier pour un après-midi leurs soucis.

Malgré l'augmentation observée du nombre d'invités présents on ne peut s'empêcher de remarquer les absences dues à la maladie, mais aussi les absences de celles et de ceux que nous avons accompagnés à leur dernière demeure.

Mais pour le moment, vivons et profitons de l'instant présent.

En espérant pouvoir nous retrouver encore nombreux l'année prochaine.

## BUDGETS

### COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTE DE GESTION 2014

Document de synthèse, le compte administratif tenu par le Maire et le compte de gestion du Trésorier public retracent l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année.

#### I - COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
recettes:	1 536 166,42 €	321 313,18 €
depenses	1 480 235,53 €	260 713,10 €
résultat exercice	+ 55 930,89 €	+ 60 600,08 €
résultat 2013	+ 54 352,90 €	- 66 711,24 €
résultat de clôture	+ 110 283,79 €	- 06 171,16 €

Afin de couvrir les besoins en matière d'investissement et pourvoir à l'autofinancement, 73 131,79 € ont été versés au compte R1068 du budget investissement. Le reste, 37 152,00 €, est affecté à la ligne 002 de la section fonctionnement.

*Emprunts : le remboursement en capital de l'exercice 2014 représente le montant de 105 927,94 €*

#### II - CCAS (Centre Communal Action Sociale)

recettes :	10 570,60 €	résultat de l'exercice 2014 :	+ 2 499,27 €
dépenses :	8 071,33 €	excédent exercice 2013	- 726,49 €
		résultat de clôture :	+ 1 772,78 €

### II - BUDGETS PRIMITIFS 2015

#### II.1 - Vote des taxes locales directes

Le taux des taxes locales est revalorisé de 2%, permettant d'obtenir un produit fiscal de 554 175 €, déductions faites des allocations compensatrices (31 060 €). A taux constants le produit aurait été de 543 152 €. Cette revalorisation permet - en partie - de compenser les réductions des dotations de l'Etat.

La Chambre Régionale des Comptes relève une hausse ininterrompue de la masse salariale avec l'arrivée de 260 000 agents supplémentaires. Pour notre Collectivité cette masse salariale reste stable, même en légère baisse, malgré les congés maladie représentant 5 emplois temps).

taxe d'habitation :	de 13,25%	à	13,52%	produits :	209 966 €
taxe foncière :	de 23,22%	à	23,69%		322 658 €
foncier non bâti :	de 65,60%	à	66,93%		21 551 €

#### II.2 - Budget communal

a) - section fonctionnement :

les crédits en dépenses et en recettes sont ouverts à hauteur de 1 631 251,00 €

b) - section investissement

les crédits en dépenses et en recettes sont ouverts à hauteur de 516 800,16 €

#### II.3 - Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont ouvertes à hauteur de 10 000 €

### INVESTISSEMENTS envisagés pour 2015

Réserve pour acquisition propriétés LAGRANGE et DARROMAN	125 000 € (y compris frais de notaire et frais annexes)
Ecole : matériel pédagogique, rideaux :	9 000 €
Eclairage public et éclairage terrain de tennis	60 000 €
Cimetière : columbarium, allées	60 000 €, non compris les travaux en régie pour les portails
Travaux de voirie :	33 000 € : gymnase, Reyraud des Landes, point à temps
Devis en cours pour :	
- réfection de la toiture de la Mairie	
- remplacement des fenêtres de la salle polyvalente de Monfourat	
Logiciel pour instruction droits des sols	4 000 €



## INFOS PRATIQUES

**Un retour aux sources avec un défilé original.**

L'association «Les Amis des Tracteurs» organise le 24 mai 2015 une balade touristique de tracteurs anciens. Une cinquantaine de ces engins partira de Parcoule vers 8 h 30 en direction de Saint-Aigulin, puis La Barde, Saint-Martin de Coux, Chamadelle, Les Eglisottes où une halte est prévue au gymnase.

Après Les Eglisottes, la randonnée se poursuivra par La Roche-Chalais et retour à Parcoule .

Sur notre commune, en arrivant de Chamadelle, le convoi empruntera la RD 674E7 (en face de la sous-station) jusqu'au gymnase.

### INCINERATION DES VEGETAUX

(circulaire du 18-11-2011 du Ministère de l'écologie et du développement durable)

**Principe :** le brûlage à l'air libre des déchets est interdit toute l'année :

- dans les zones urbaines,
- dans les zones péri-urbaines et rurales lorsqu'il existe un système de collecte ou de déchetterie

**Dérogations :** elles pourront être délivrées :

- \* dans les zones soumises à obligation de débroussaillage,
- \* dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques incendie de forêt,
- \* pour les végétaux contaminés ; en cas d'absence d'autres moyens de destruction,
- \* pour des raisons techniques liées à l'accessibilité ou au volume à traiter

**Dans le respect des mesures de sécurité, les incinérations pourront avoir lieu sur autorisation de la Mairie :**

- du 1er mars au 14 mars entre 10 h et 16 h 30
- du 1er mai au 30 juin entre 10 h et 16 h 30
- du 1er octobre au 30 novembre entre 10 h et 16 h 30
- du 1er décembre au 28 février entre 11 h et 15 h 30

**Les incinérations sont interdites :**

- lorsque le vent est supérieur à 18 Km/h
- lors des épisodes de pollution
- lors des journées classées à risque
- lors des périodes interdites par le règlement départemental

**Elles sont soumises à autorisation des services incendie lorsqu'il n'y a pas de point d'eau à proximité.**

Vendredi 10 avril vers 16 h 30, un incendie s'est déclaré à Saint-Christophe de Double, pas très loin de notre commune. Imprudence, malveillance, l'enquête le dira mais un feu ne démarre pas tout seul.

L'intervention de nombreuses brigades de sapeurs pompiers (une quinzaine) appuyées par deux canadiens ont limité les dégâts à une cinquantaine d'hectares. Sans une mobilisation rapide et importante les conséquences auraient certainement été plus graves. Soyons vigilants et prudents.

En quelques jours cinq incendies se sont ainsi déclarés. La Préfecture, en raison de cette recrudescence, a demandé que les imprudents soient sanctionnés.

### BRUITS DE VOISINAGE (arrêté préfectoral du 05-10-2009)

**I - Activités professionnelles**

Dans le cadre de ses activités professionnelles, toute personne utilisant des appareils bruyants doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés. Des dérogations sont admises s'il y a urgence.

**II - Travaux de bricolage**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers avec des appareils susceptibles de causer une gêne ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures

### Rappel pour les détecteurs de fumées

*Si vous n'avez pas encore procédé à cette installation, pensez-y.*

*La présence de ces appareils est obligatoire dans chaque logement depuis le 8 mars 2015.*

## INFOS MAIRIE

### Comité des fêtes

- 13 juillet en soirée : salle de Monfourat : REPAS suivi du FEU D'ARTIFICE et du BAL POPULAIRE
- 23 juillet, 06 et 20 août, au gymnase : «**Nocturnes Gourmandes**» avec ses stands de dégustation et ses animations.

### Amicale laïque

- vendredi 8 mai, salle Monfourat : REPAS organisé avec les Anciens combattants à l'occasion du 70ème anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale. Participation adulte 15 €, enfant jusqu'à 12 ans 7 €
  - dimanche 7 juin, salle Monfourat
  - dimanche 14 juin :
  - vendredi 3 juillet, place de La Poste
- 3ème journée de la Marche, fête de l'Amicale**
- VIDE GRENIER**
- Fiesta Party** organisée par l'Amicale laïque et des Parents d'Elèves à la place de l'habituelle Kermesse des Ecoles qui, à défaut de consensus, ne sera pas organisée.

### A.P.E et CAME - 23 et 24 mai

stade de football : VIDE GRENIER, restauration sur place  
pour tous renseignements : Tél. 06 73 43 29 42

### Association Sportive et Culturelle

- 13 juin à 20 h 30 au gymnase

GALA DE DANSE buvette et restauration sur place

### Nos communes deviennent des «poubelles»



Le problème est récurrent : talus, fossés sont bordés d'un amoncellement divers. Ainsi on trouve canapés, téléviseurs, tas de gravats laissés par des «artisans» indéclicats. C'est aussi le jet de déchets par les fenêtres des voitures des restes du «MacDo».

C'est un mépris total, un irrespect de la vie d'autrui, du bien être collectif et de l'environnement.

Les Eglisottes n'a pas l'exclusivité de ce type de problème. C'est toutefois plus sensible dans certaines communes.

Les directions interdépartementales ont calculé que 60 000 tonnes de détritus étaient ainsi abandonnés. Hélas ces observations laisseront probablement les auteurs indifférents et ils continueront à polluer !

Nous rappelons, si besoin est, que pour les particuliers l'usage des déchetteries est gratuite. Par contre le déblaiement est payant. Et c'est aux frais de la Collectivité, c'est à dire nous tous, cela pour une minorité.

### Salon de coiffure - **CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE AU SALON HOMMES-FEMMES**

**OUVERTURE TOUS LES JEUDIS** de 9 heures à 19 heures à partir du jeudi 12 mars

salon Marie-Claire - 23 Avenue Victor-Hugo Téléphone 05 57 69 50 29

### Pour déclarer vos revenus

En déclarant en ligne vous bénéficiez d'un délai supplémentaire. Le service de déclaration en ligne est ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7 à partir du 15 avril jusqu'aux dates limites fixées par numéro de département soit :

- le mardi 2 juin pour les départements N°20 à 49. La date de dépôt de la déclaration papier est fixée au 19 mai 2015

L'avis d'impôt est disponible à partir :

- du 22 juillet si vous êtes non imposable ou bénéficiaire d'une restitution,
- 03 août si vous êtes imposable et non mensualisé
- 18 août si vous êtes imposable et mensualisé

Retrouvez dans votre espace sécurisé (<https://cfspart.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/perso?>)

### RAPPEL

Depuis les élections municipales de mars 2014, la loi impose pour les communes de plus de 1000 habitants, que chaque électeur présente une pièce d'identité (CNI, permis de conduire, passeport, carte vitale avec photo....) pour pouvoir voter.

A défaut, le vote ne peut être autorisé même si l'électeur est connu des membres du Bureau, car cela peut entraîner l'annulation du scrutin.